

INSCRIPTIONS 2018-2019

Lundi 3 septembre > mardi 2 octobre 2018
Lundi > vendredi – 18h30 > 20h30

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : mardi 2 octobre 2018

Lors de chaque inscription, une cotisation de 25 € est demandée pour l'asbl « Les Amis de l'Académie Constantin Meunier »

De 12 à 17 ans

Né entre le 15/10/2000 et le 31/12/2006

- Minerval : 74 €
- Cotisation : 25 €
- Carte d'identité

Etudiants à partir de 18 ans

Né avant le 15/10/2000

- Minerval : 74 € au lieu de 184 €
- Cotisation : 25 €
- Carte d'identité

attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la Communauté française

A partir de 18 ans

Né avant le 15/10/2000

- Minerval : 184 €
- Cotisation : 25 €
- Carte d'identité

Elèves exemptés du minerval

- Cotisation 25 €
- Carte d'identité

Le droit d'inscription DOIT ETRE PERCU
en une seule opération avant le 1^{er} octobre 2018

EXEMPTIONS

- droit d'inscription déjà payé dans un **autre établissement de l'ESAHR**
- **chômeur complet indemnisé**
- **à charge d'un chômeur** complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM
- bénéficiant du **revenu d'intégration**
- **enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration**
- **handicapé(e)**
- **à charge d'une personne handicapée**
- **demandeur d'emploi** en période de stage d'insertion professionnelle
- pensionné(e) sous statut **G.R.A.P.A.**
- enfant de plus de 12 ans inscrit dans **l'enseignement primaire**
- **troisième enfant** inscrit dans un établissement de l'ESAHR (le moins âgé)
- inscrit en **humanités artistiques dans l'ESAHR**
- inscrit dans **l'Enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10** : Beaux-Arts, groupe : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse
- inscrit dans **l'Enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6** : Arts Appliqués, groupe : Arts décoratifs, Arts graphiques, audiovisuel ou orfèvrerie

DOCUMENTS A FOURNIR

- attestation officielle émanant de l'établissement de l'ESAHR (**annexe H5**)
- attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC-syndicats) (**annexe H4**)
- attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC-syndicats) (**annexe H4**) + composition de ménage
- attestation du CPAS
- attestation du CPAS + composition de ménage
- attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, du Service PHARE (Bruxelles) ou de l'AVIQ (Wallonie)
- attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, du Service PHARE (Bruxelles) ou de l'AVIQ (Wallonie) + composition de ménage
- attestation d'ACTIRIS (**annexe H2**) ou du FOREM (**annexe H3**) ou du VDAB
- attestation de l'Office National des Pensions
- attestation de l'école primaire fréquentée
- Preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage
- attestation de l'établissement d'enseignement secondaire
- attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**annexe H6**)
- attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**annexe H6**)

Les annexes H4 – H5 – H6
sont disponibles au secrétariat de l'Académie